Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 139 (2013)
Heft: 12: Bâches publicitaires

Artikel: Un parc agro-urbain pour le grand Genève
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-327709

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉSULTATS DE CONCOURS

UN PARC AGRO-URBAIN POUR LE GRAND GENÈVE

Le Canton de Genève a organisé un concours portant sur la conception d'un parc agro-urbain. Ce parc, constitué d'une ferme, de champs et d'espaces publics, doit accompagner l'urbanisation du futur centre régional d'agglomération de Bernex.

Bernex a vocation à devenir un nouveau centre régional de l'agglomération genevoise, relié au cœur de la ville par un tramway. Sa construction débutera par la création d'un parc agro-urbain, dont la conception portera sur la réalisation d'espaces publics, ainsi que d'une ferme agro-urbaine et ses champs. Le périmètre du concours se situe en frange faiblement urbanisée des communes de Confignon et de Bernex.

Il s'agit d'une part de construire un parc agro-urbain à l'articulation de l'agglomération et du nouveau pôle régional de Bernex. Ce parc offrira une vision paysagère cohérente entre Rhône et Aire et proposera des aménagements de délassement répondant aux besoins de la population. Il aura également une composante agricole. En effet, le développement de Bernex sur la campagne s'accompagnera de projets facilitant les rapports entre le monde urbain et rural. Le projet valorisera l'activité agricole impactée par le prélèvement de surface de travail au profit de l'urbanisation. En partenariat avec le monde agricole, l'ambition est de caractériser le parc public en parc agro-urbain et de le doter d'un lieu d'échange et de valorisation des produits agricoles locaux et régionaux.

Il s'agit d'autre part de requalifier l'espace rue de la route de Chancy. En effet, en limite du parc agro-urbain, le prolongement du tramway Cornavin - Onex - Bernex (TCOB) transformera la route de Chancy, route cantonale à fort trafic, en boulevard urbain. Cette artère principale coupe la continuité du Rhône à l'Aire. La requalification de la route de Chancy, en relation étroite avec le parc agro-urbain, permettra de relier et connecter les deux parties du territoire.

Le présent concours a pour ambition de développer, en un projet unique, la traduction de ces objectifs multiples:

- ancrer le lien entre la plaine du Rhône et celle de l'Aire sous forme d'entité paysagère,
- instaurer de nouveaux lieux d'échanges test entre les citadins et le monde agricole,
- offrir une articulation entre la ville continue et le pôle régional de Bernex,
- proposer et tester la vocation d'un nouveau parc public à l'échelle de l'agglomération et répondant aux besoins locaux,
- construire une ferme et un parc agro-urbain.

Extrait du rapport du jury

PALMARÈS

1er prix (Fr. 34 000.-)
Verzone Woods Architectes
2e prix (Fr. 23 000.-)
BASE, paysagistes
3e rang, 3e prix (Fr. 22 000.-)
Robin Winogrond Landschaftsarchitekten
4e rang, 4e prix (Fr. 21 000.-)
STOA architectes-paysagistes
5e rang, 5e prix (Fr. 20 000.-)
Ilex paysagistes, urbanistes

Situation (Document Département de l'urbanisme, Canton de Genève)

Verzone Woods Architectes
Impact-Concept, ingénieurs en environnement
Le Cove, experts en agriculture 1er

Ce projet innovant présente une vision prospective d'un développement à venir, dont les qualifications autorisent des évolutions au fil du temps, plus qu'un projet figé selon des règles de composition arrêtées (« work in progress »).
Concernant la composition d'ensemble, la lisibilité générale du projet en lien avec le grand paysage est optimale. Il utilise largement la possibilité offerte par le programme de réutiliser des matériaux de remblais issus d'autres chantiers. Il prévoit des terrassements importants, de façon à élever le long de l'autoroute une large bande boisée antibruit.
Le terrain est entièrement occupé par une suite de champs en lanière pouvant accueillir des affectations diverses, agricoles ou non agricoles, en réponse aux besoins des populations des futurs quartiers voisins.
La ferme, précédée d'une place publique, est bien localisée et participe à la requalification de la route de Chancy.
Un point fort du projet est la localisation de la ferme et du point de vente de produits locaux et régionaux, qui lui assure la visibilité et l'accessibilité régionales souhaitées. Devant la ferme, les jardins démonstratifs côté route pourront jouer un rôle de vitrine de l'activité agricole.
Au niveau de la mobilité, le projet de tramway TCOB et de distribution des circulations est respecté. Le passage piéton sur la route de Chancy est positionné à l'emplacement prévu. Le parking desservant la place et le point de vente est fonctionnel.

Projet Base, paysagistes
Atelier SOA Architectes
edms SA, ingénieurs civils
Transitec Ingénieurs-Conseils, mobilité

2e

Le parti traite le parc comme un tout, au plus près des limites nord et sud. Dans cette unité générale, le partage des parties agricole et publique est très lisiblement défini par une allée centrale de belles dimensions, promenade urbaine apte à accueillir les nombreux habitants des futurs quartiers voisins.

A l'ouest, les surfaces agricoles sont adossées à un cordon boisé renforcé le long de l'autoroute et desservies par une allée de service réservée (pas de conflits d'usages). A l'est, une série de pelouses polyvalentes (jeux, pique-nique, détente) est longée par un double alignement d'arbres, faisant la transition avec les villas du quartier de Cressy. Cette composition simple permettrait d'aménager le site progressivement en fonction de l'évolution des besoins.

D'aucuns s'interrogent cependant de la typologie d'un axe principal qui se finit en baïonnette à ses extrémités, notamment sur la partie nord.

La ferme est localisée au sud, précédée d'une belle place ouverte en direction du futur arrêt du tramway, mais aussi, malheureusement, donnant sur le carrefour de la bretelle d'accès de l'autoroute.

Du point de vue de l'agriculture, ce projet est l'un de ceux qui créent les meilleures conditions de cohabitation entre les activités agricoles et les usages urbains du parc (séparation fonctionnelle clairement lisible).

Le dessin de la ferme et de ses jardins est particulièrement réussi, offrant une belle qualité d'accueil.

La création d'une place donnant sur le carrefour de la bretelle d'autoroute sans amélioration de la traversée de la route de Chancy est un point faible du projet.

Le projet est affaibli par la suppression de la continuité du cheminement cycliste au nord de la route de Chancy.

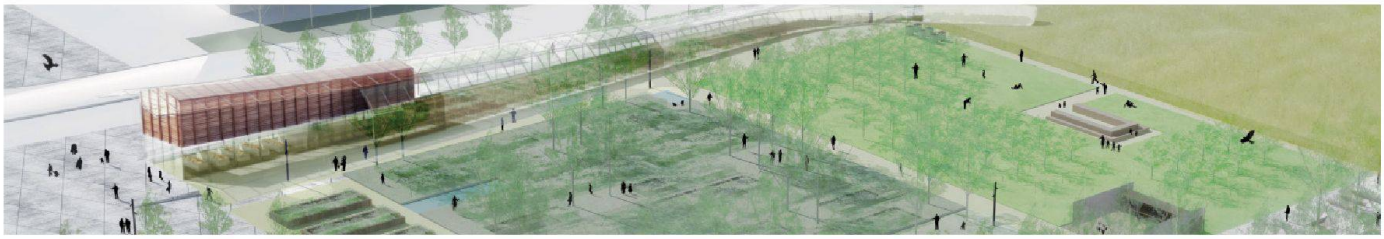

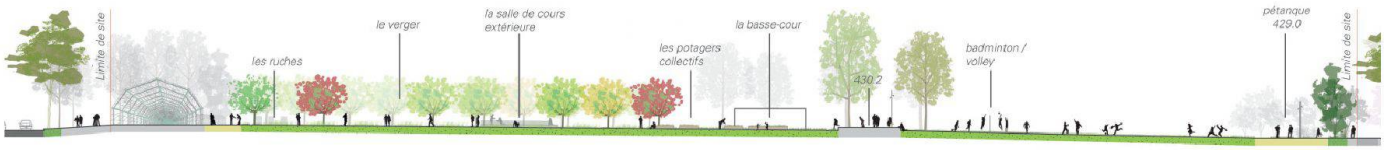

Robin Winogrond Landschaftsarchitekten
Sweingruber Zulauf, architectes-paysagistes
pool architects
Agrofutura

3e

Le parti d'un espace central unitaire flanqué de deux bandes arborées inscrit fermement le parc dans la liaison territoriale entre Rhône et Aire. A l'ouest, un cordon boisé avec reliefs, traité en plantations libres, protège du bruit de l'autoroute.

Au centre, le grand espace libre est divisé en deux parties par une allée centrale. A l'ouest, les terres agricoles sont servies par une gestion de l'eau particulièrement étudiée, qui aboutit à trois bassins enchaînés de phytoépuration, marqués par la présence d'éoliennes (signal visuel et pompage); à l'est, des pelouses sont affectées aux usages urbains.

Au centre, des petits bosquets d'arbres fruitiers semés librement scandent et ombragent le parcours sur l'allée centrale.

A l'est, la bande nord-sud longeant le quartier de Cressy fait l'objet d'un travail méticuleux de scénographie paysagère, avec des modelés doux du sol plantés de bois clairs, qui forment de petites clairières pour les activités de plein air (barbecues, jeux d'enfants, etc.).

Le projet sépare clairement activités agricoles et usages urbains, répartis de manière équilibrée et lisible, en réservant à l'ouest une allée de service pour l'agriculture.

Implantée au centre du parc, la ferme n'a qu'un rayonnement local, à l'échelon des quartiers actuels et futurs. Son architecture, réinterprétation moderne de constructions rurales, ne s'inscrit pas dans la continuité de l'architecture rurale genevoise.

Le projet TCOB est globalement respecté. Le passage sous la route de Chancy est converti en passage à faune. La proposition d'un franchissement supérieur par la passerelle (avec accès par ascenseurs et escaliers) est une option discutable au vu de l'intégration proposée dans le site.

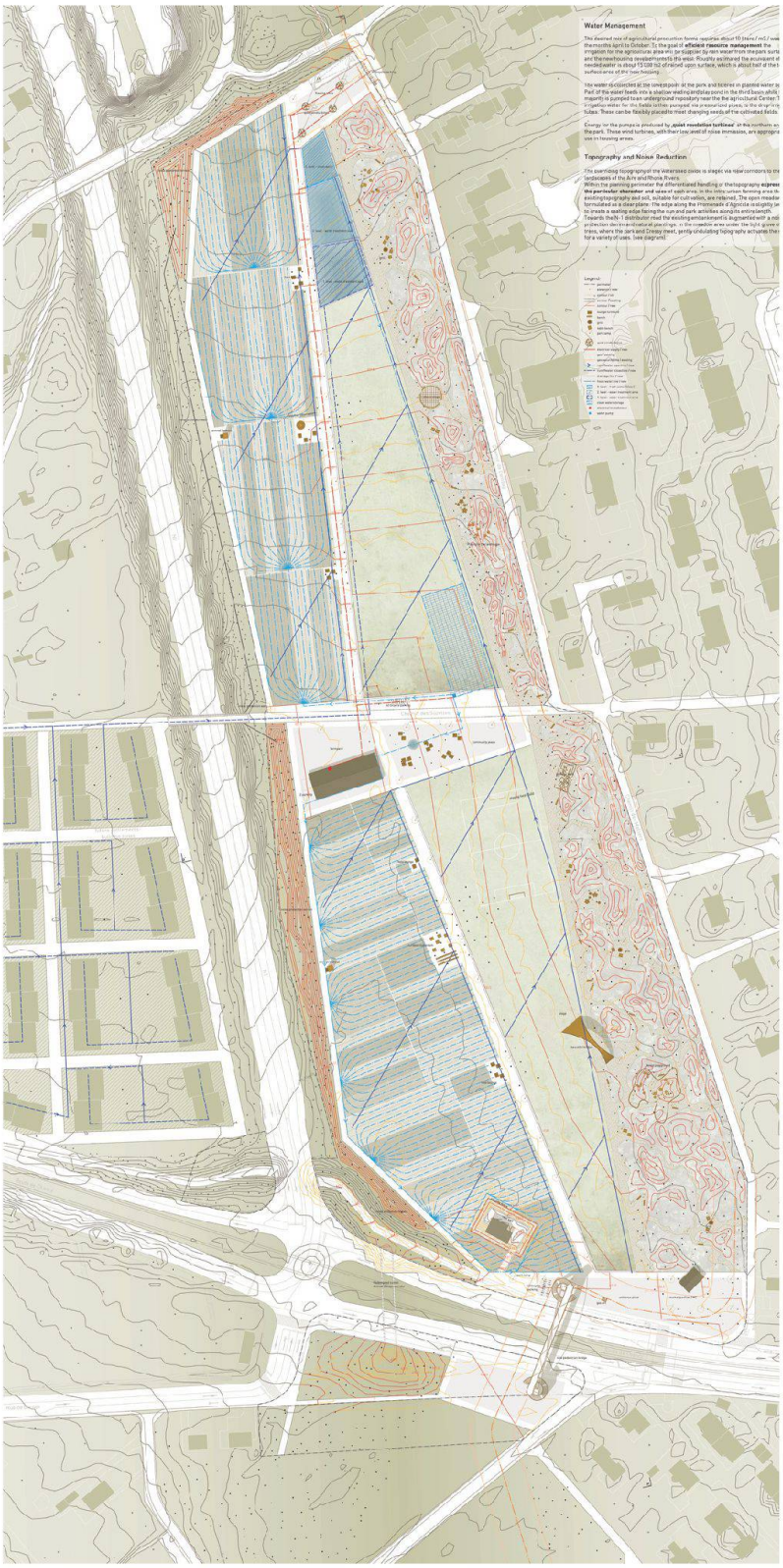

STOA architectes-pysagistes
Jean-Michel Landecy, architectes
Cabinet d'études Marc Merlini
ecaVert, spécialiste en agriculture

4e

Le terrain est découpé en bandes nord-sud, respectant le principe d'une continuité territoriale. A l'ouest, protégée du bruit de l'autoroute par un cordon boisé, la bande principale est consacrée à des affectations agricoles variées : vergers au nord avec conservatoire de variétés, grandes cultures en rotation, maraîchage et fleurs à couper au sud.

Le site est doté d'une architecture volontaire sous forme de murets délimitant des parcelles agricoles de 1 à 3 hectares.

La bande centrale, cadrée par une allée et une promenade, abrite l'ensemble des services et petits espaces de loisirs et de culture (vergers, jardins de petits fruits, etc.).

La ferme s'organise en plusieurs bâtiments cadrant une belle cour, traversée par le chemin des Suzettes. Une bande de pelouses thématiques réservées aux usages urbains (jeux, sports, etc.) fait la transition avec le quartier de Cressy. C'est aussi une manière élégante d'intégrer la contrainte du gazoduc en sous-sol.

La séparation des activités agricoles et des usages urbains est bonne, avec notamment une desserte de service le long de l'autoroute.

Le projet de ferme est très intéressant, rappelant l'organisation traditionnelle des fermes genevoises. En revanche, sa position au centre du parc, avantageuse pour les quartiers riverains, ne lui assure pas la visibilité ni l'accessibilité régionales souhaitées. Il serait possible de la déplacer au sud, près de la route de Chancy, à condition de déplacer également les cultures spéciales, qui doivent rester localisées à proximité de la ferme.

Le projet de tram TCOB est totalement modifié, ce qui n'est pas conforme au programme du concours. Les propositions de passages piétons à hauteur du carrefour avec la bretelle d'autoroute ne sont pas fonctionnelles.

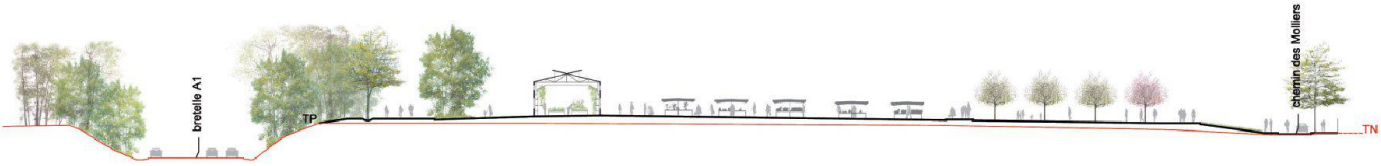

Ilex, paysagistes, urbanistes
Agrestis éco-développement
B. Ott et C. Uldry, ingénieurs civils
LRS Architectes

5e
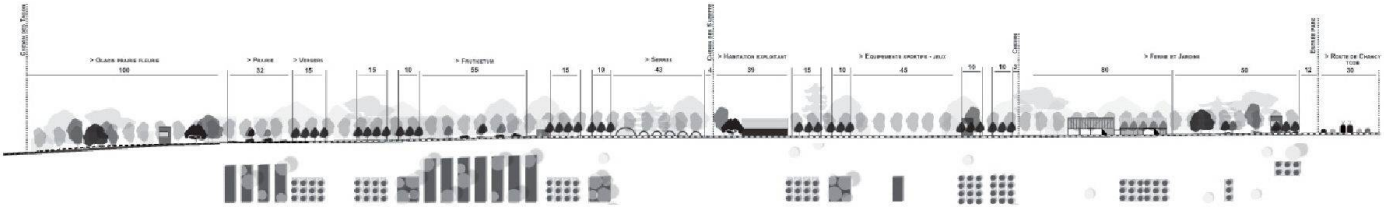
Le parti général est celui d'un grand espace ouvert nord-sud, assurant les continuités territoriales souhaitées.
Les trois quarts de la largeur du parc sont consacrés à des cultures diversifiées, prairies fleuries, vergers, cultures maraîchères en alternance : ce projet donne au parc un caractère agricole nettement dominant, au détriment de sa vocation de détente pour les urbains.
A l'ouest, un relevé de terrain protège le parc du bruit de l'autoroute : les remblais sont récupérés des déblais enlevés sous la route de Chancy.
De l'autre côté d'une allée rectiligne, reliant les deux entrées du parc, une lisière urbaine très diversifiée intègre les usages urbains demandés, de même que les petites surfaces agricoles (serres, vergers, etc.). La ferme se situe au sud, près de la route de Chancy, signalée par des arbres à haute tige.
Le projet propose d'organiser un passage sous la route de Chancy, en élargissant le passage souterrain existant, mettant en continuité les deux parties du terrain disponible.
Le raccordement s'effectue dans un passage suffisamment large pour être confortable, moyennant des pentes non excessives (environ 5 %). Toutefois, il dépasse le cadre économique fixé par le programme.
La séparation entre agriculture et usages urbains est bonne, avec une allée de desserte agricole le long de l'autoroute.
La ferme est bien positionnée au sud, avec un petit parking desservant le point de vente et un bon accès à l'arrêt du tramway.
La localisation de l'habitation de l'agriculteur au centre du parc est également favorable. Mais la très grande importance donnée à l'agriculture s'effectue au détriment du caractère urbain du parc : la mixité demandée au programme n'est qu'imparfaitement respectée.
La proposition de passage sous la route de Chancy ressemble à celle fixée dans un ancien projet de tramway Cornavin - Onex - Bernex (TCOB), qui n'avait pu être réalisée.
La localisation du passage piéton à l'est est conforme au projet.